

STAD BRUSSEL

Kabinet van Schepen  
Jean DE HERTOOG



VILLE DE BRUXELLES

Cabinet de l'Echevin  
Jean DE HERTOOG

Bruxelles, le 21 juin 2010.

**Concerne :** votre lettre du 08/06/2010 émanant de l'Asbl R.Q.P. (« Le Renouveau du Quartier Pitta ») – quartier rue Marché aux Fromages

Madame, Monsieur,

Nous accusons bonne réception de votre courrier mentionné ci-dessus, et tenons à y répondre.

Comme vous le savez, nous avons déjà consacré de nombreuses réunions avec Atrium pour ce projet de requalification commerciale des enseignes, et nous sommes aujourd'hui étonnés qu'après renégociation d'une seconde convention (en accord avec Atrium, Fed.Horeca et la Ville de Bruxelles), vous mettiez à nouveau des préalables à sa signature.

Etant donné que, pour être subventionné par Atrium, le projet doit être finalisé pour décembre 2010, nous insistons vivement pour que cette convention soit signée dans les plus brefs délais.

En réponse au premier point de votre lettre (éclairage), une réunion « Plan Lumière » de votre rue est prévue le 8 juillet, à laquelle les participants au projet seront cordialement invités. Pour les deux autres points, d'autres réunions pourraient être envisagées ultérieurement moyennant le respect des règlements en vigueur. (Nous tenons à vous rappeler que la vente à rue ne fait pas l'objet de ce projet et qu'une éventuelle étude au cas par cas pourrait avoir lieu ultérieurement.) Il va de soi que ces réunions n'auront lieu que si la nouvelle convention est signée par la majorité des commerçants de la rue.

Après concertation entre les échevins et Atrium, nous avons décidé de vous fixer, comme dernière limite de la signature de la nouvelle convention, la date du 30 juin 2010. En cas de non-engagement de votre part avant cette date, la Ville se réserve le droit d'examiner les voies et moyens dont elle dispose, amenant à des mesures telles que : enlèvement des terrasses..., pouvant aller jusqu'à l'enlèvement d'office des enseignes.

STAD BRUSSEL

Kabinet van Schepen  
Jean DE HERTOOG



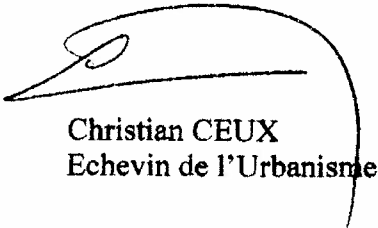
VILLE DE BRUXELLES

Cabinet de l'Echevin  
Jean DE HERTOOG

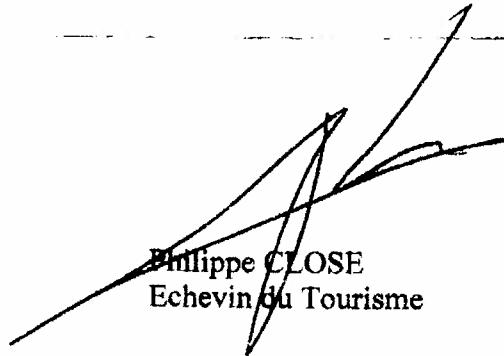
En outre, nous tenons à vous rappeler que la Ville s'est donné les moyens de faire respecter les prescriptions du Règlement zoné - Périmètre Unesco - Grand-Place. Le cas échéant, la récupération des frais d'enlèvement engagés sera à charge du contrevenant.

Nous confirmons cependant notre volonté de mettre tout en œuvre pour éviter d'en arriver à ces mesures ultimes.

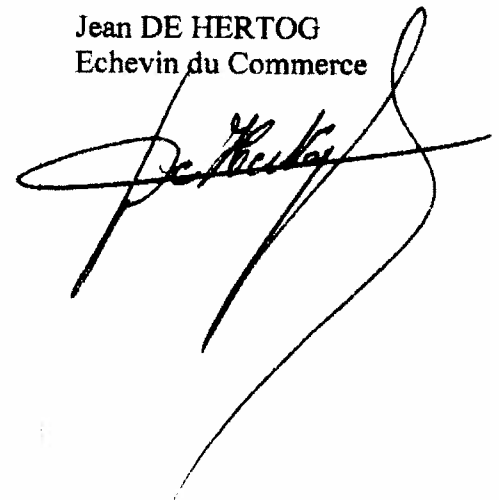
Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en notre meilleure considération.



Christian CEUX  
Echevin de l'Urbanisme



Philippe CLOSE  
Echevin du Tourisme



Jean DE HERTOOG  
Echevin du Commerce

Aurore DI GIUSTO  
Directrice d'Atrium Bruxelles Centre

Po  
